

## 6 Société et Culture

### Éducation/Certificat d'études primaires (CEP) 2018 sur l'ensemble du territoire national

## Ils sont 44 070 à postuler le premier diplôme scolaire

SNN &amp; LBON

Libreville/ Gabon

**HIER** à 8 H00, le ministre d'État à l'Éducation nationale, Francis Nkea Ndzigue, a présidé le lancement, à l'école ENSET B, dans la circonscription Libreville Nord, le démarrage de l'examen du Certificat d'études primaires (CEP), édition 2018. Auquel participent, sur l'ensemble du territoire national, quarante-quatre mille soixante-dix candidats (44 070).

A l'instar de tous les autres centres d'examen du pays, celui de l'école pilote de Bikélé, dirigée par Gervais Diyelani, a été pris d'assaut par les 279 candidats venus d'autres établissements primaires publics et privés environnants pour y concourir. Lesquels ont planché, pour le compte de cette première journée, sur les épreuves écrites d'étude de texte, dictée et question de cours. Seule fausse note au démarrage de cet examen dans ce centre, « de nombreux élèves n'ont pas pu vérifier les listes qui ont été affichées hier après-midi. Ce n'est que ce matin que ce travail s'est effectué avec beaucoup de pression. Ce qui a causé un léger retard dans le début des épreuves », a souligné M. Diyelani, président dudit centre.



Photo : LBON

**Le ministre d'État chargé de l'Éducation nationale, Francis Nkea, parcourant le centre d'examen de l'école publique de l'Enset B hier. Photo de droite : Des candidats planchant sur la première épreuve, à l'école publique de l'ENSET B ...**



Photo : LBON

Le ministre de l'Éducation nationale, qu'accompagnait la directrice générale de l'Enseignement scolaire et normal, Blanche Reine Mebaley, et le directeur général des Examens et concours, Marc Kaba, a, dans son message de circonstance, invité les examinateurs, où qu'ils se trouvent, « à l'épreuve de vigilance dont ne peut que dépendre la réussite des candidats. » Non sans transmettre les remerciements du gouvernement à l'endroit du monde éducatif dont le sens de la responsabilité et le "dévouement avéré" ont permis de conduire les cours à leur terme, sans qu'ils ne connaissent la moindre interruption, comme les années précédentes. Une



Photo : SNN

**... et à l'école pilote de Bikélé.**

situation de quiétude qui, selon Francis Nkea, « a permis de préserver consciencieusement à ces élèves toutes leurs chances. » Par ailleurs, le ministre de

l'Éducation nationale a saisi cette opportunité pour évoquer l'épineux problème de la violence scolaire, qui n'a pas manqué d'ébranler, ces derniers temps, la sérénité

des éducateurs. Des actes d'incivisme qui se caractérisent par de nombreux cas de violences mortelles et la destruction des infrastructures. Aussi, « en vue d'y re-

médier efficacement, le gouvernement a décidé de la formation d'un grand nombre de surveillants qu'il entend transformer en véritables éducateurs», a annoncé M. Nkea Ndzigue. Il s'agira, a-t-il ajouté, « d'expurger du domaine de ses opérations formatrices toutes les impuretés, toutes les diversions, toutes les perversions et toutes les aversions qui menacent sa quiétude. »

Ces épreuves du CEP qui prennent fin aujourd'hui avec les mathématiques (problème et calcul mental) et le dessin/ou couture, laisseront la place à celles du Brevet d'études du premier cycle (BEPC) qui débutent demain matin.

## Justice/Conférence de presse du Barreau du Gabon hier à Libreville

### Le doyen exprime son indignation



Photo : SNN

**Les membres du Conseil de l'Ordre des avocats ayant animé la conférence de presse.**

P.M.M

Libreville/Gabon

**SUITE** à l'annulation de l'élection de Me Lubin Ntoutoume à la tête du Barreau du Gabon, le 06 juin dernier, par le Conseil d'État (CE), avocats, anciens bâtonniers et doyen des avocats ont tenu une conférence de presse hier à la Maison de l'avocat.

Au cours de cette rencontre, ils sont revenus sur le contenu de la requête introduite au Conseil d'État par Me Jean Pierre Akumbu M'Oluna et Me Erangah. Selon Me Roger Diop-O'ngworo, doyen des avocats, les raisons évoquées (absence d'une liste électorale, irrégularité des cotisations de certains électeurs dont Me Lubin Ntoutoume) par ces deux avocats, ayant entraîné

l'annulation de l'élection seraient irrecevables et s'indigne de ce que le Conseil d'État y ait adhéré. «A la date du 31 mars, c'est maître Akumbu qui avait produit la liste électorale, la liste des avocats à jour de leurs cotations. Dès lors, à partir de ces moments, aucune difficulté, aucune irrégularité ne se posait. Tout ceci est confirmé par le procès-verbal dressé en présence des avocats ce jour-là. Le barreau du Gabon s'in-



Photo : SNN

**Une vue des avocats présents.**

digne de ce que le Conseil d'État ait adhéré à toutes les prétentions avancées par Me Akumbu et Me Erangah. Lesquelles ont porté sur l'absence d'une liste électorale et, surtout, que le débat devant la juridiction n'a porté que sur la compétence du premier président du Conseil d'État à connaître de la requête introduite par Me Akumbu et Me Erangah. Les avocats du Gabon s'indignent de ce que l'on veuille salir l'Ordre et

le sacrifier sur l'autel des considérations qui ne servent en rien ses intérêts», a souligné le doyen des avocats. Par ailleurs, les avocats ont dit craindre que l'indépendance des avocats et leur liberté de choisir les dirigeants de leurs organes soient en ruine. « Qu'il nous soit laissé et consacré la liberté de choisir les organes dirigeants de notre ordre professionnel. Nous ne sommes pas une association

qui accepterait de garder à sa tête des avocats qui manquent d'indépendance et veulent demeurer indéfiniment aux commandes de l'Ordre, en défendant leurs intérêts personnels, au détriment des intérêts de la communauté des avocats », a poursuivi le doyen des avocats. Le barreau du Gabon compte ainsi défendre jusqu'au bout sa dignité et son honneur.